



HAUTE AUTORITÉ DE LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS ET POUR L'ÉGALITÉ

Paris, le 10 septembre 2008

Communiqué de presse

Conditions d'affectation des policiers en Outre-mer : La HALDE relève un risque de discrimination

La HALDE estime que la limitation de durée pour une affectation Outre-mer au sein de la police nationale pour les non « originaires » constitue un risque de discrimination.

La HALDE a été saisie de douze réclamations de policiers concernant des refus d'affectation sans condition de durée dans les départements de la Réunion, Martinique et Guadeloupe.

Les réclamants estiment que cette limitation de durée du séjour est discriminatoire car fondée notamment sur l'origine métropolitaine, et ajoutent qu'elle a pour conséquence un retard dans l'avancement de carrière.

Dans sa délibération du 1^{er} septembre 2008, la HALDE recommande au Ministère de l'Intérieur de substituer la notion de « centre des intérêts matériels et moraux » à celle d' « originaire » dans l'arrêté du 20 octobre 1995. Elle demande à être tenue informée des suites données à ses recommandations dans un délai de 4 mois.

[Voir la délibération de la HALDE](#)

Contact presse : Mayada Boulos au 01 55 31 61 36.

Contact délégué régional à la Réunion : Didier Lefevre au 06 92 85 87 56